

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/2500

Ua	Zone urbaine à typologie ancienne, Uah et Uar : sous-secteurs de Ua
Ub	Zone urbaine de première périphérie
Uc	Zone urbaine à dominante pavillonnaire, Uca : sous-secteur de Uc
Ue	Zone urbaine à vocation d'équipements et services
Uv	Secteur d'accueil des gens du voyage
Uic	Zone urbaine à vocation d'activités commerciales
Uics	Zone urbaine à vocation d'activités commerciales et de services
AUa	Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
AUc	Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
AUc	Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat AUc1, AUc2, AUc3 et AUc4 : sous-secteurs opérationnels de AUc
1AU	Zone fermée à l'urbanisation à vocation d'équipement

A	Zone agricole
Ah	Zone agricole de gestion des habitations
Ap	Zone agricole inconstructible (protection du paysage)
As	Zone agricole autorisant la construction de biments techniques agricoles et des serres sans habitations
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle de loisirs
Nh	Zone naturelle de gestion des habitations

	Espace boisé classé protégé au titre de l'article L113-1 du CU (anciennement : L130-1)
	Élément remarquable du paysage (boisements et jardins) protégé au titre de l'article L151.19 du CU (anciennement : L123-1-§§7)
	Élément remarquable du paysage (bâti) protégé au titre de l'article L151.19 du CU (anciennement : L123-1-§§7)

Les secteurs Ua, Ub, Uc et AUa ainsi que leurs sous secteurs respectifs sont soumis à l'article L.151.15 du code de l'urbanisme.
(cf. règlement du PLU)

